

De 2015 à 2016

Nous venons de tourner la page d'une année 2015 qui laissera très certainement le souvenir de moments difficiles, car elle a été ponctuée d'événements tragiques pour notre pays et pour le monde. C'est donc dans l'espoir d'une année meilleure que nous abordons 2016, qui je l'espère, sera bonne pour nous, pour nos proches mais aussi pour notre association.



Notons cependant une bonne nouvelle : la reconduction du dispositif FLI jusqu'en 2018. Il devait initialement s'achever pour nous en 2015.

Lors de l'assemblée générale de 2015, j'avais évoqué les réflexions que nous allions entreprendre afin de rénover les statuts, la gouvernance et le fonctionnement du CAC et ainsi permettre à notre association de faire face aux défis des années à venir. Un comité de pilotage et des groupes de travail constitués de membres du CA et de bénévoles, se sont mis en place au printemps 2015 et ont commencé leurs réflexions sur les thèmes : statuts et gouvernance, communication, bénévoles et histoire du CAC.

Aujourd'hui les premières propositions émergent et certaines actions se concrétisent comme la mise en chantier d'un nouveau site web. Le groupe « Bénévoles » vous a sollicité au travers d'un questionnaire pour connaître votre avis sur le « métier » de bénévole au CAC. Le dépouillement de cette enquête nous a permis d'isoler plusieurs pistes de progrès intéressantes. Les résultats de cette enquête vous ont été (ou vous seront) communiqués par affichage au CAC et par internet.

Comme vous le savez, 2016 est l'année du 20^{ème} anniversaire de la création du CAC. Ce sera l'occasion de réunir les personnes qui ont fait du CAC ce qu'il est aujourd'hui et celles qui souhaitent prolonger cette belle aventure.

Jean-Roger Hauret-Clos, président

Je souhaiterais vous parler brièvement du bilan de l'année écoulée. Les projets et activités traditionnelles du CAC se sont poursuivis en 2015 : ASL, restauration, jeunes primo-arrivants, bénéficiaires du RSA, médiation sociale, code de la route, la délivrance de l'attestation FLI jusqu'au mois de juillet 2015. En 2015 nous avons accueillis 637 stagiaires dans le 13^{ème} et 75 stagiaires dans le 18^{ème}.

La nouveauté de 2015, c'est la mise en place d'une permanence linguistique sur le territoire parisien; projet porté par la mairie de Paris dans le but d'améliorer l'accueil, la prise en charge et l'orientation des publics en recherche de formations linguistiques à Paris. Ce projet expérimental sur une durée de 3 ans s'est traduit pour le CAC par l'embauche de Julia Miyagi grâce à un poste d'adulte-relais.

Sur le plan financier il est probable que l'année 2015 affichera un petit déficit. Les perspectives pour 2016 restent avant tout soumises au bon vouloir de nos financeurs mais aussi à notre capacité d'innover pour trouver d'autres projets et de nouvelles sources de financement.

Repères

Meilleurs vœux pour 2016. Mieux vaut tard que jamais. L'équipe de la newsletter présente à tous les salariés et bénévoles du Centre ses meilleurs vœux pour l'année 2016. Et n'oubliez pas aussi de souhaiter, le 8 février, une bonne et heureuse année du singe à vos stagiaires chinois et vietnamiens (le traditionnel défilé du 13^{ème} aura lieu le dimanche 14 février).

Appel à candidatures.

La prochaine assemblée générale ordinaire du Centre qui aura lieu le 7 avril sera l'occasion de renouveler une partie du conseil d'administration. Si vous souhaitez faire partie de cette instance signalez votre candidature à Jean-Roger Hauret-Clos ou à Olivia Tabaste.

Trombinoscope. Qui est qui et qui fait quoi ? C'est pour répondre à ces questions que beaucoup souhaitent pouvoir disposer d'un trombinoscope. Aussi ne vous étonnez pas si, lors d'un de vos prochains passages au Centre, on vous propose de vous tirer le portrait...

Karine : le retour.

Bienvenue à Karine Thiery qui, après son congé maternité, a repris ses activités au Centre depuis la mi-janvier.

Le Cac, c'est aussi dans le 18^{ème}



Une grande majorité des stagiaires sont des femmes

L'histoire du Centre est si intimement liée à celle du 13^{ème} arrondissement que l'on en oublierait parfois qu'il dispense aussi des cours dans le 18^{ème} arrondissement. Un secteur à forte population immigrée et où les besoins en formation sont particulièrement importants. Cette année, ce sont 72 stagiaires (dont deux tiers de femmes), à 82% originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb, qui suivent ces cours au sein de cinq groupes : trois groupes d'alpha de différents niveaux (de infra A1.1 à A1) pour les non scolarisés, un groupe de Français langue étrangère pour les débutants que l'on cherche à amener au niveau A1 et enfin un groupe de français langue professionnelle destiné aux stagiaires de l'entreprise d'insertion Ares Services. Pour ce dernier groupe, d'un niveau extrêmement hétérogène, les cours sont axés sur le monde du travail. Bertrand Mariaux, salarié du Cac chargé du 18^{ème}, se félicite de l'assiduité remarquable des stagiaires, mais il n'en formule pas moins un regret : qu'il n'y ait pas davantage de jeunes femmes non scolarisées dans ces groupes. « Cela leur permettrait, estime-t-il, d'accompagner fort utilement la scolarité de leurs enfants ».

L'action du Centre dans cet arrondissement n'est possible que grâce à l'investissement de son équipe locale qui comprend, outre Bertrand Mariaux, quatre bénévoles : Marie-France Lasgi, Marie-Anne Vallet, Rémi Bourgoïn et Michèle Susponnet. Par ailleurs, l'association « Trace de vie » intervient en tant que partenaire pour assurer des cours d'informatique et une initiation à l'éducation civique.

Les Fli, c'est reparti...

Comme le signale Jean-Roger Hauret-Clos dans son éditorial, c'est l'une des bonnes nouvelles de ces derniers temps : le Centre peut continuer jusqu'en 2018 à faire des formations et à délivrer des attestations de Fli (Français langue d'intégration) de niveau B1 à l'oral. Le gouvernement a, en effet, décidé de prolonger la validité du label Fli obtenu par le Cac. Rappelons que ces attestations sont indispensables aux candidats à la naturalisation. La délivrance de l'attestation qui ne peut intervenir qu'après une formation préalable de trois jours nécessite un important investissement de la part des salariés du Cac. Mais il représente aussi un apport financier non négligeable pour l'association, chaque candidat devant payer 150 euros.

Repères

Bientôt les vacances.

Pour les vacances de février, les cours s'arrêteront le 26 février au soir et reprendront le 7 mars au matin. Pour les vacances de printemps, ils s'arrêteront le 22 avril au soir et reprendront le 2 mai au matin. Enfin, les cours s'arrêteront le 30 juin au soir pour les grandes vacances.

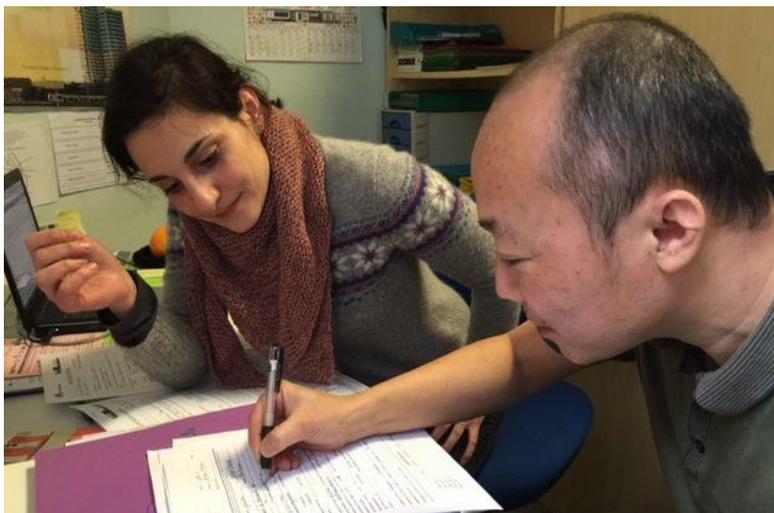
Une stagiaire de Master 2

Julie André qui prépare un master 2 de didactique des langues (spécialité illettrisme) effectue, dans le cadre de son cursus, un stage au Centre à raison de douze heures par semaine jusqu'au 30 juin. Elle assure notamment des cours d'alphabétisation et de Fle de niveau A1.

Pot de rentrée. Différé à la dernière minute en raison des attentats du 13 novembre, le pot de rentrée a rassemblé, le 10 décembre, de nombreux bénévoles et salariés du Centre. Ce fut là, dans une ambiance conviviale, l'occasion de rencontres et d'échanges pour ceux qui – horaires différents obligent – n'ont pas toujours l'occasion de se côtoyer durant l'année.

Appel à témoins. Si vous connaissez des stagiaires ou des anciens stagiaires dont le parcours d'intégration et la réussite professionnelle sont remarquables, signalez le nous. L'équipe de la newsletter serait heureuse de les faire témoigner.

Une permanence qui a du succès



Julia Miyagi en train de faire passer un test de niveau dans le cadre de la permanence linguistique

Depuis le 1^{er} octobre, les personnes qui n'ont pu s'inscrire pour une formation lors de la « rentrée partagée » de septembre peuvent bénéficier du dispositif de permanence linguistique. Il s'agit d'un système financé par l'Europe via la mairie de Paris et organisé par le Centre Alpha Choisy qui a recruté à cet effet Julia Miyagi. Julia a mis en place cette permanence qui consiste à inscrire les candidats sur une liste d'attente, à leur faire passer un test et à les orienter vers une des associations participant à la rentrée partagée. Avantage majeur de ce système : il évite aux candidats qui veulent s'inscrire en cours d'année d'avoir à se livrer à un parcours du combattant, en courant d'organisme en organisme pour tenter de trouver une formation adaptée. A terme, ce dispositif devrait concerner les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements (sous la responsabilité du Cac) et le 18^{ème} sous la responsabilité d'un autre organisme, le Cefil.

S'il fallait une preuve de l'intérêt de cette permanence, le bilan des trois premiers mois de son existence suffirait à l'administrer. Ce sont en effet 149 personnes qui sont passées par la permanence, dont 54% de femmes et 21% de bénéficiaires du RSA. Les deux tiers environ avaient besoin de formation en Fle et un tiers en alphabétisation. Des chiffres qui soulignent, une nouvelle fois, que les besoins en formation continuent à être importants.

Encore deux nouveaux groupes

Depuis plusieurs années déjà, le Centre organise, outre ses cours traditionnels, des formations spécifiques, assurées par des salariés, et consacrées, d'une part, à l'insertion professionnelle (IP) et, d'autre part, aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont non locuteurs, non lecteurs, non scripteurs. C'est ainsi qu'une douzaine de personnes suit jusqu'à la fin de l'année une formation d'IP qui comprend neuf heures par semaine de cours de français axés sur le monde du travail, cours complétés par un entretien individuel hebdomadaire d'une heure avec Dominique Revest, conseillère en insertion professionnelle. Un autre groupe destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, envoyés par la Mission locale de Paris a commencé le 25 janvier et se poursuivra jusqu'au 20 mai. La prochaine Newsletter reviendra sur la spécificité et l'utilité de cette formation pour les 16-25 ans.

Repères

Sorties réussies...

L'intérêt pédagogique des sorties n'est plus à démontrer. Parmi celles organisées depuis novembre citons-en deux. D'abord, la visite du Petit Palais par un groupe Fle A2, particulièrement réussie grâce à la qualité de la conférencière. Ensuite, la visite, toujours passionnante, de la Cité de l'histoire de l'immigration, organisée sous la conduite de Chantal Bezard-Falgas pour le groupe des migrants seniors de Samuel Silbermann.

La santé, c'est MMMS.

« Ma Maison, Ma Santé » (MMMS), c'est le nom d'ateliers destinés à lutter contre certains risques sanitaires liés à l'habitat (en évitant notamment d'utiliser des produits ménagers toxiques). Marie-France Berthault se propose d'animer un de ces ateliers dans vos cours. La durée de cette intervention est d'environ 45 minutes. Vous pouvez la contacter directement ou par l'intermédiaire du Centre.

Nouveaux bénévoles.

Preuve de sa notoriété et de sa réputation, le Centre attire toujours de nouveaux bénévoles. Nous souhaitons ainsi la bienvenue à Alise Lehmann et à Monique Lathelier (qui assurent des cours de Fle < A1.1 pour les salariés de la restauration), à Angélique Tesson-Daosisavahn (cours du soir < A1.1), à Pauline Grelier (cours du soir A1.1) et à Wafa Ghermani (cours du soir A2.1).

Français : comment l'être, comment le devenir

A la naissance : double droit du sol et droit du sang

Rappeler comment l'on a – ou comment l'on acquiert – la nationalité française n'est sans doute pas inutile dans le tumulte suscité par le débat actuel sur la déchéance de nationalité. On est français dès la naissance dans plusieurs cas de figure. D'abord si l'un de ses parents est français et ce quel que soit le lieu de naissance (en France ou à l'étranger) : c'est le droit du sang. Ensuite si l'un de ses parents au moins est un étranger né en France et que l'on est soi-même né en France : c'est le « double droit du sol ». Signalons aussi que les enfants nés en France après janvier 1963 d'un parent né en Algérie avant son indépendance en 1962 sont français. Enfin, dans certains cas, il est possible de répudier la nationalité française, notamment lorsque l'on est né à l'étranger d'un seul parent français.



A la majorité : le droit du sol

Toute personne née en France de parents étrangers (sauf si l'un de ses parents est lui-même né en France) acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité. C'est le droit du sol. Il suffit de demander un certificat de nationalité au tribunal d'instance et de remplir une condition : avoir résidé en France de manière continue ou discontinue pendant cinq ans entre 11 et 18 ans. Les jeunes remplissant ces conditions peuvent également demander d'eux même la nationalité française dès 16 ans sans autorisation parentale. Ils doivent en faire la « déclaration au tribunal d'instance » (voir ci-contre). Avec l'autorisation des parents, ces jeunes peuvent aussi avoir dès 13 ans la nationalité française par « déclaration ».

Devenir Français : naturalisation, mariage et autres

Si l'on n'entre pas dans une des catégories mentionnées ci-dessus, on peut devenir français par mariage ou par naturalisation. Ce fut le cas en 2015 pour 86 000 étrangers. Un étranger qui réside en France de manière régulière et continue depuis au moins 5 ans (durée réduite à 2 ans dans certains cas), qui a une connaissance suffisante de la langue française et qui adhère aux valeurs de la République peut devenir français par naturalisation. C'est la procédure d'acquisition de nationalité la plus fréquente et la plus connue (61 500 cas en 2014). Signalons, par ailleurs, que les français binationaux qui ont acquis la nationalité française (et non ceux qui sont nés français) peuvent depuis 1998 être déchus de leur nationalité dans certains cas.

Enfin, l'étranger qui épouse un ou une français(e) peut, en effet, 4 ans après le mariage faire une « déclaration » auprès de la préfecture pour obtenir la nationalité de son conjoint. Il doit remplir plusieurs conditions : avoir résidé en France de manière régulière pendant au moins 3 ans depuis le mariage, ne pas avoir mis un terme à la communauté de vie « affective et matérielle », connaître suffisamment la langue française etc... Signalons que l'acquisition par mariage n'est pas automatique: 10% des dossiers sont rejetés. En 2015, 25 000 personnes ont obtenu la nationalité par mariage.

multiples exceptions...

Les étrangers qui contribuent « au rayonnement de la France » ou qui ont rendu des « services exceptionnels au pays » (comme Lassana Bathily, l'employé de l'Hyper cacher de Vincennes) peuvent être naturalisés même s'ils ne répondent pas aux conditions normalement exigées. Il en va de même pour les sportifs de haut niveau. Les légionnaires peuvent, eux aussi, devenir français au bout de 3 ans de service et même avant, s'ils ont été blessés (on parle alors de « français non par le sang reçu mais par le sang versé »).